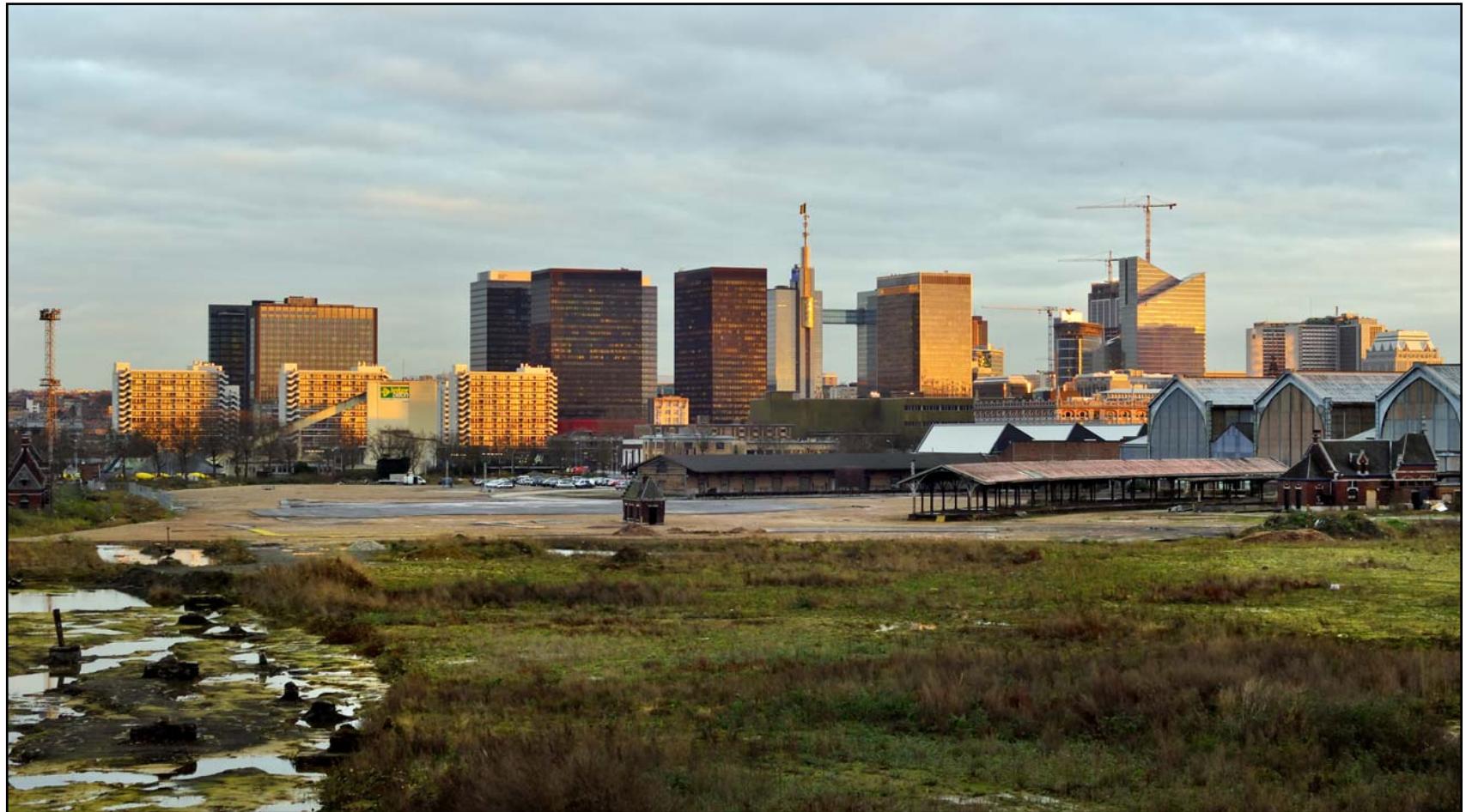


Tour et Taxis

ADT
ATO.

Réunion d'information 2 avril 2010



Mandat de l'Agence de Développement territorial

« Opérationnaliser les grands projets urbains

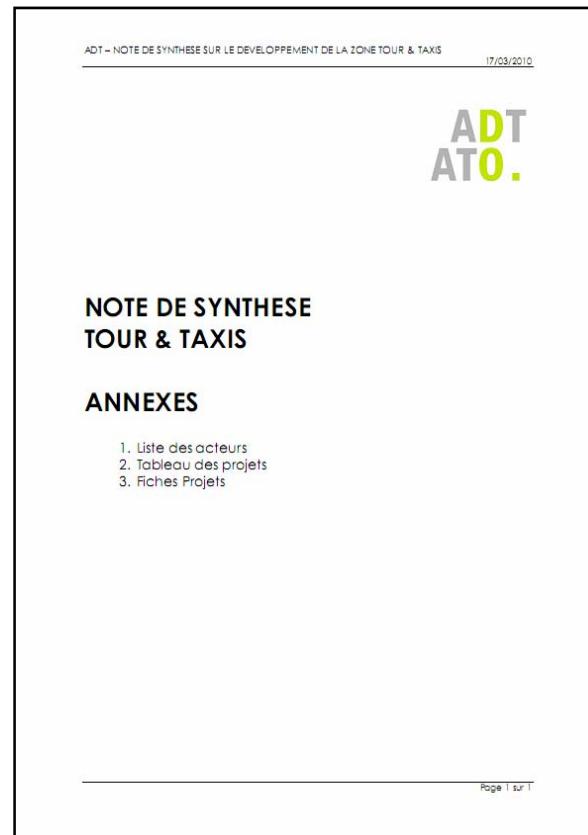
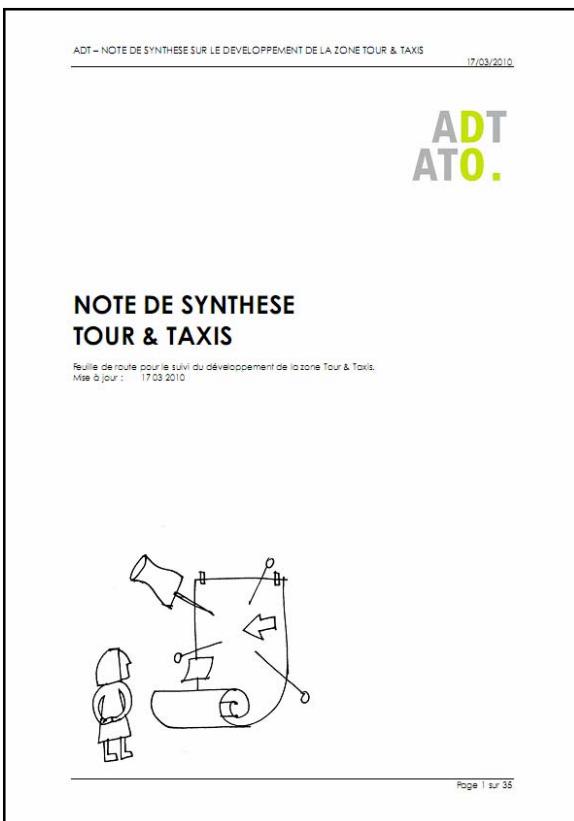
Coordonner le développement des zones stratégiques régionales

Traduire concrètement les principes d'aménagement retenus »

Décision du Conseil d'Administration du 15 janvier 2010

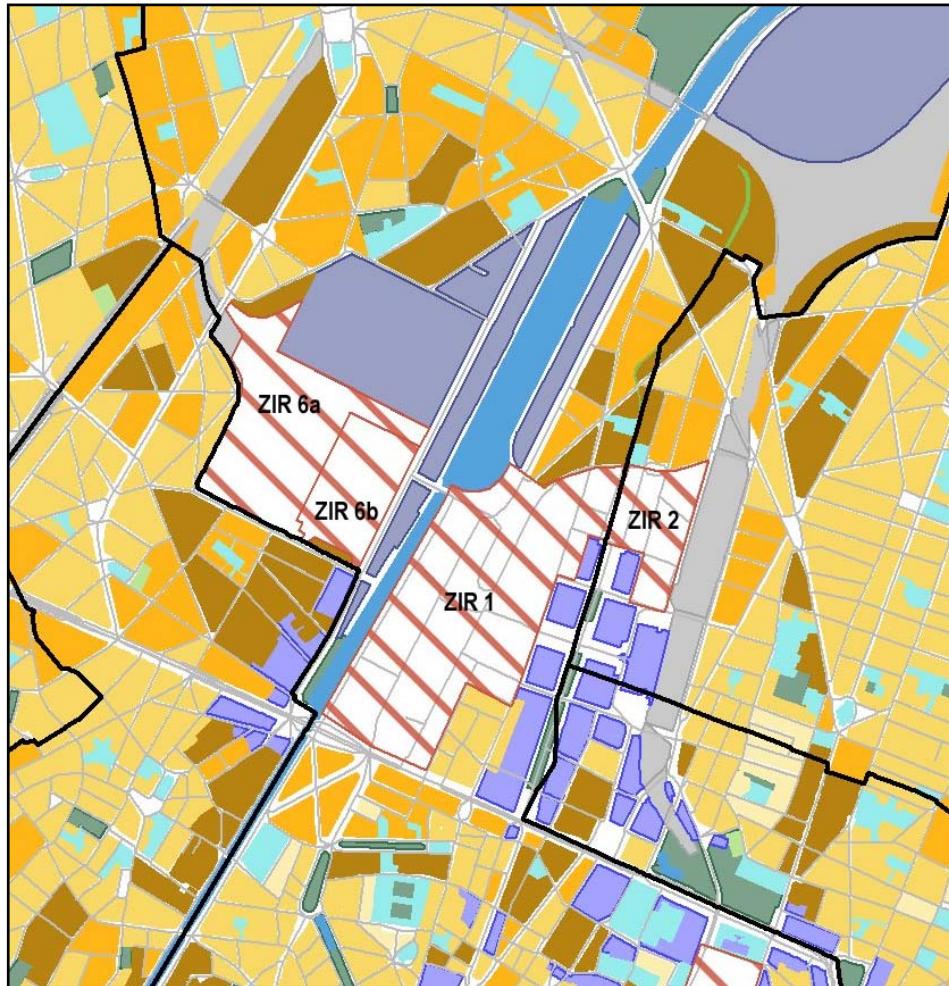
Méthode de travail

1. Constituer une feuille de route



1.1 Clarifier le périmètre d'intervention

⇒ Périmètres des ZIR



[Yellow square]	Zone d'habitation à prédominance résidentielle
[Light yellow square]	Zone d'habitation
[Orange square]	Zone mixte
[Brown square]	Zone de forte mixité
[Red square]	Zone d'industries urbaines
[Dark blue square]	Zone de transports et d'activités portuaires
[Cyan square]	Zone d'équipement
[Purple square]	Zone administrative
[Light green square]	Zone d'activités sportives
[Grey square]	Zone de chemin de fer
[Dark brown square]	Zone de réserves foncières
[Diagonal stripes square]	ZIR
[Cross-hatch square]	ZIRAD
[Blue square]	Eau
[Light green square]	Zone verte
[Medium green square]	Zone forestière
[Dark green square]	Zone de parc
[Yellow-green square]	Zone biologique
[Olive green square]	Zone agricole
[Dotted pattern square]	Climatières

⇒ Périmètre du Schéma directeur



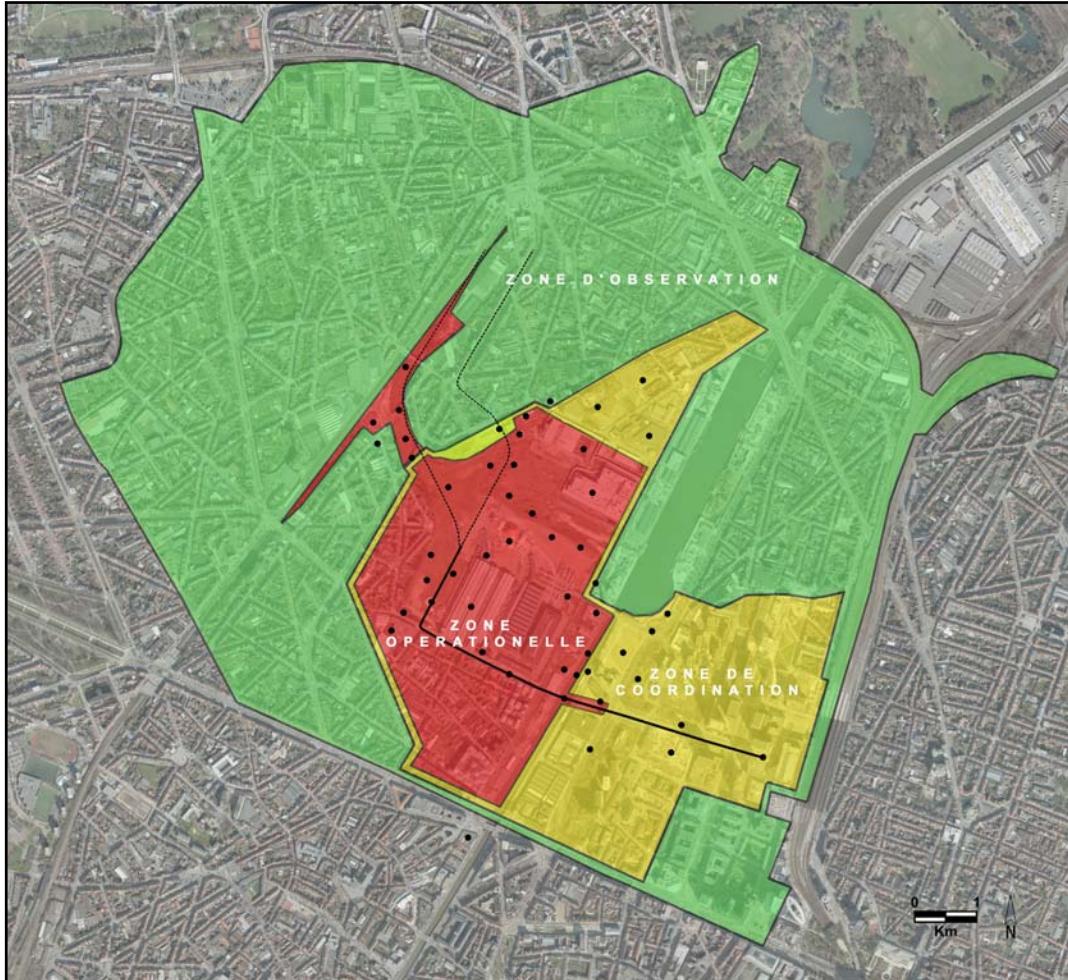
⇒ Périmètre du PPAS T&T – Canal



⇒ Périmètre du PU délivré



Périmètre d'intervention de l'ADT



⇒ **Zone opérationnelle**
Schéma Directeur + PPAS

⇒ **Zone d'information et de coordination**

Zone Levier du PRD élargie

⇒ **Zone d'observation**
Monitoring des quartiers

1.2 Mettre à jour la situation juridique

<p>REGION DE BRUXELLES-CAPITALE</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale</p> <p>BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST</p> <p>Besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering <i>(23-04-09)</i></p>	<p>Région de Bruxelles-Capitale</p> <p>VILLE DE BRUXELLES</p> <p>DEPARTEMENT URBANISME PLAN ET AUTORISATIONS</p> <p>Nos références : 82P/07 - 04/AFD/189309 Annexe(s) : 284 plan(s)</p> <p>PERMIS D'URBANISME</p> <p>LE COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS,</p> <p><i>Vu la demande introduite par la S.A. PROJECT T&T rue Picard, 3 – 1000 Bruxelles</i></p> <p><i>relative à un bien sis rue Picard, 5-15 / avenue du Port, 90 (ZIR 6A)</i></p> <p><i>et tendant à l'urbanisation d'ensemble de la ZIR 6A du P.R.A.S.(sur base de la prescription 4.4. du PRAS)</i></p> <p><i>Attendu que l'accusé de réception de cette demande porte la date du 25 janvier 2008 ;</i></p> <p><i>Vu l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme, actuellement Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire adopté par l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 avril 2004 et ratifié par l'ordonnance du 13 mai 2004;</i></p> <p><i>Vu l'article 123,7° de la nouvelle loi communale;</i></p> <p><i>Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 juillet 1996 relatif à la transmission de documents en vue de l'instruction des demandes de permis d'urbanisme et de lotir, des demandes de certificat d'urbanisme et de certificat d'urbanisme en vue de lotir;</i></p> <p><i>Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 novembre 1993 relatif aux enquêtes publiques et aux mesures particulières de publicité en matière d'urbanisme et d'environnement modifié par l'arrêté du Gouvernement du 10 juillet 1997;</i></p> <p><i>Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 juin 1992 relatif aux commissions de concertation;</i></p> <p><i>Attendu qu'il n'existe pas, pour le territoire où se situe le bien, de plan particulier d'affectation du sol en vigueur;</i></p> <p><i>Attendu qu'il n'existe pas, pour le territoire où se situe le bien, qu'un plan particulier d'affectation du sol n° 18 a été approuvé sur base de l'article 17 de la loi du 29 mars 1962 organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;</i></p> <p><i>Attendu qu'il n'existe pas, pour le territoire où se situe le bien, de permis de lotir non périmé;</i></p> <p><i>Attendu que la demande a été soumise aux mesures particulières de publicité du 11/04/08 au 25/04/08 et que 5 réclamations ont été introduites et du 19/02/09 au 20/03/09 et que 16 réclamations ont été introduites; que le Collège en a délibéré;</i></p> <p><i>Vu l'avis de la commission de concertation du 06/05/08, du 31/03/09 et du 05/05/09.</i></p> <p><i>Vu les règlements régionaux d'urbanisme;</i></p> <p><i>Vu les règlements communaux d'urbanisme;</i></p> <p><i>Attendu que le dispositif de l'avis conforme émis par le fonctionnaire délégué est libellé comme suit :</i></p> <p><i>Voir annexe (page 17)</i></p> <p><i>Attendu que le fonctionnaire délégué n'a pas émis son avis conforme dans le délai prescrit; que cet avis est réputé favorable à l'exclusion des dérogations;</i></p>
--	--

⇒ PPAS
(AGRBC 23.04.09)

⇒ Permis/certificats (PU notifié 16.02.10)

⇒ RIE

**ADT
ATO.**

1.3 Identifier les acteurs

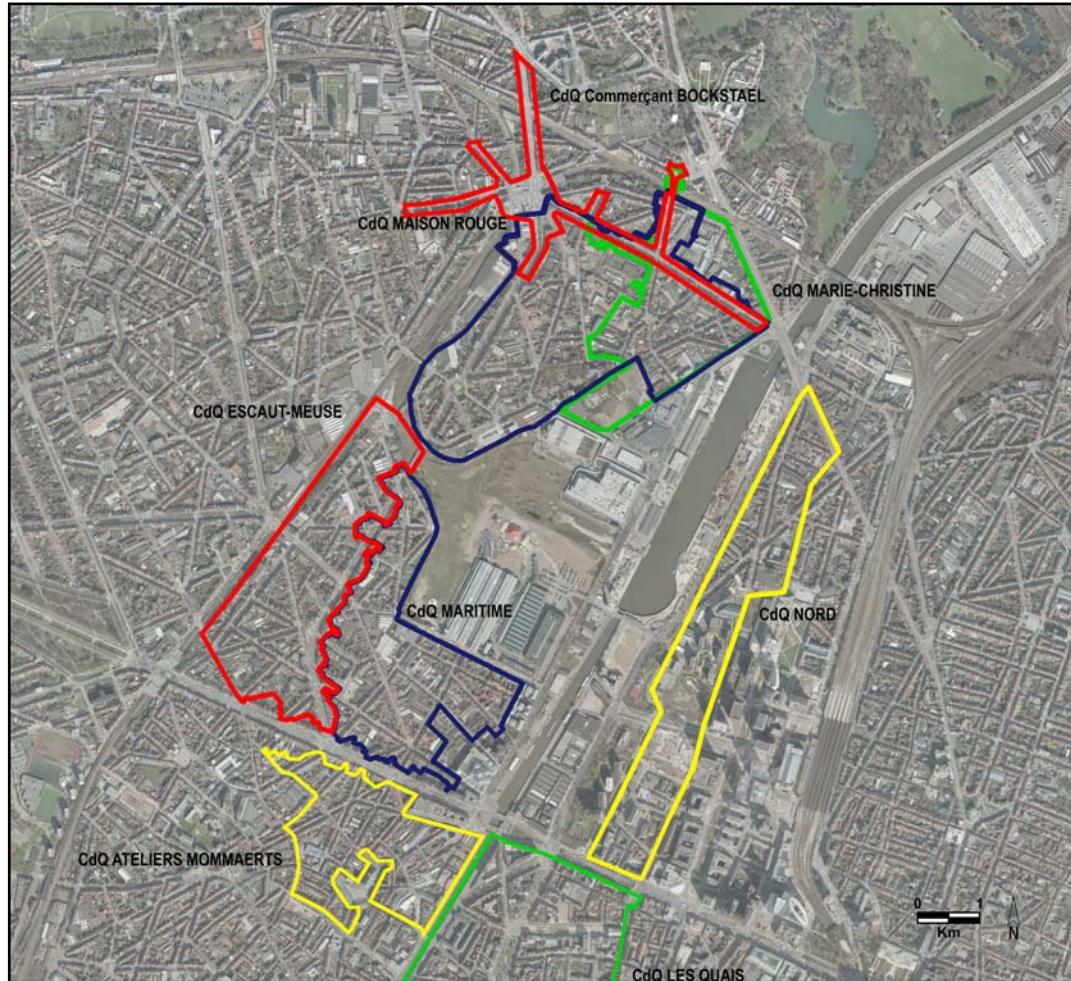


Tour et Taxis, c'est

- ⇒ **22 acteurs opérationnels**
- ⇒ ...dont **14 publics et parapublics**
- ⇒ **45 acteurs potentiels**

1.4 Actualiser l'inventaire des programmes opérationnels

ADT
ATO.



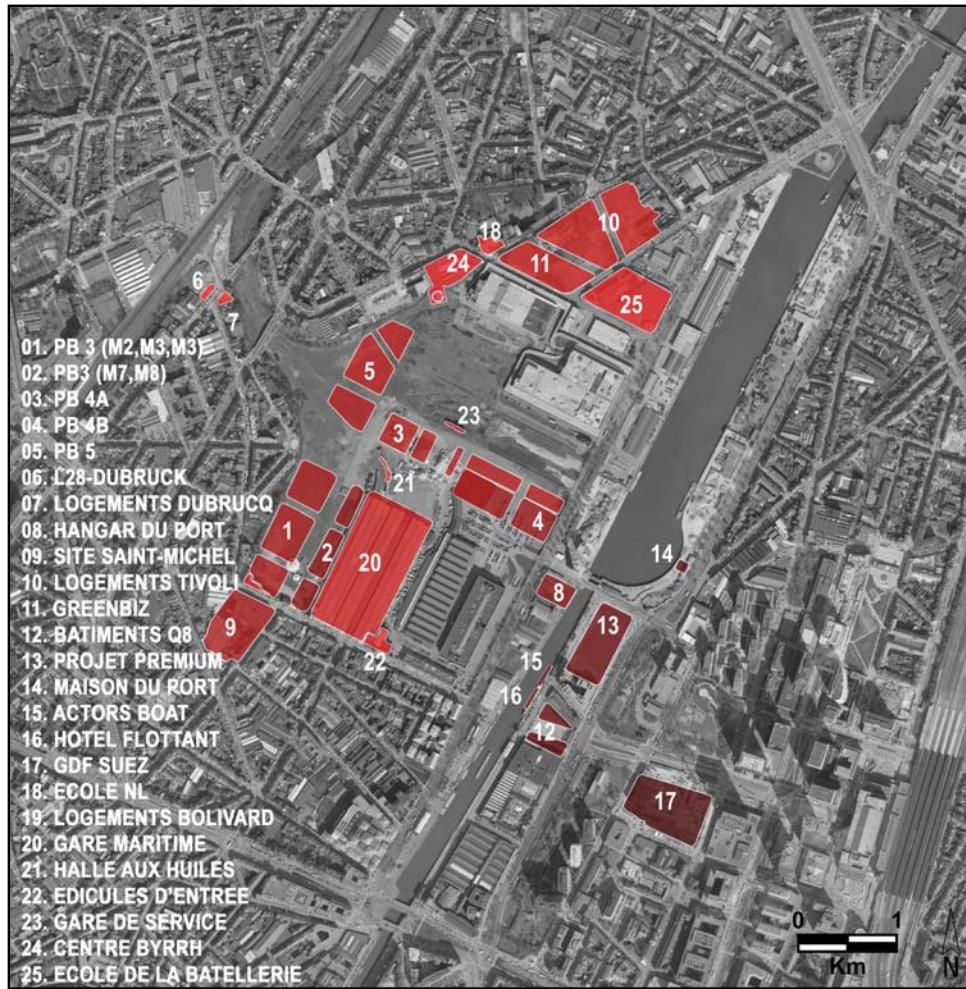
- ⇒ Contrats de quartier
- ⇒ Contrats de quartiers commerçants
- ⇒ Projets FEDER
- ⇒ autres projets

1.5 Identifier les projets



Tour et Taxis, c'est
53 projets !

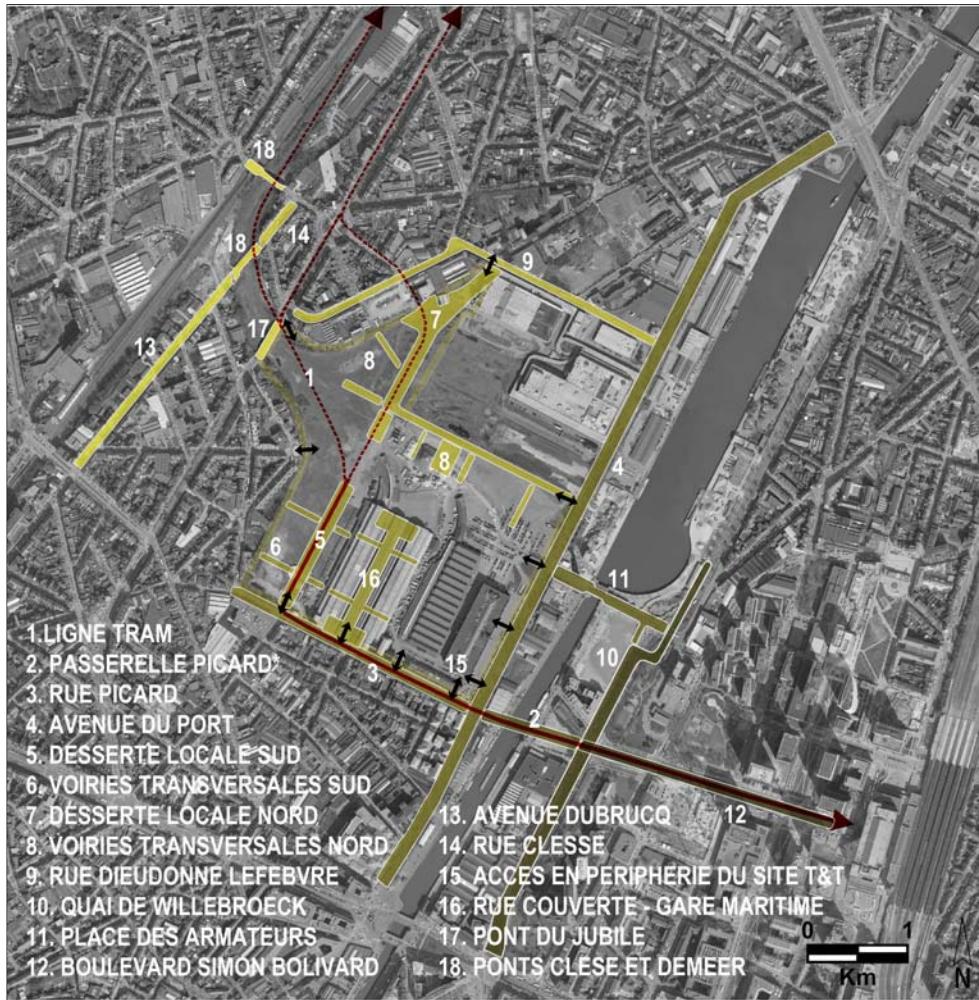
Constructions / rénovation de bâtiments : 25 projets



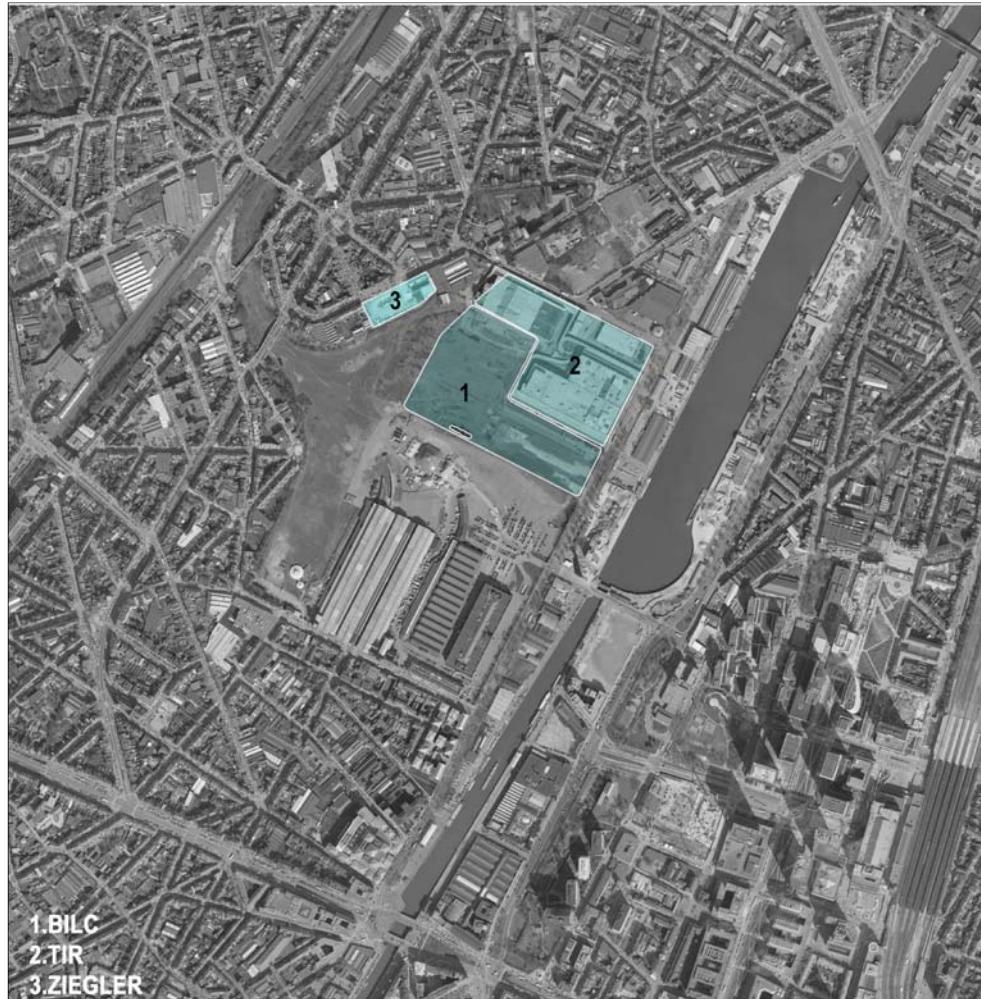
Espaces verts : 10 projets



Espace publics et infrastructures de transport : 18 projets



Développements futurs : 3 projets

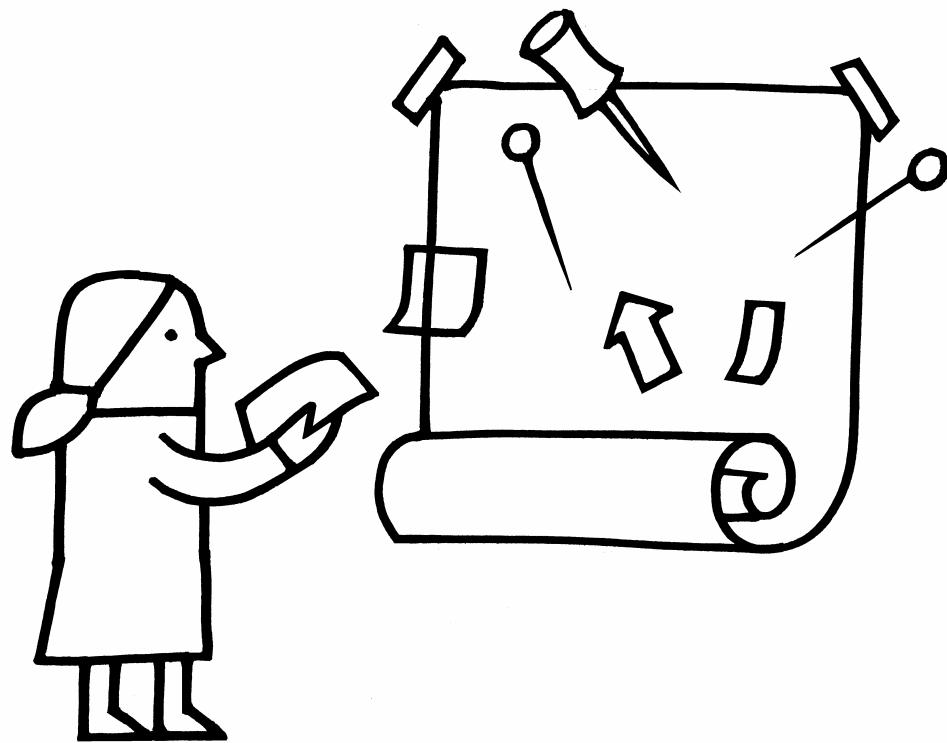


2. Informer

⇒ **Une réunion annuelle des acteurs**

⇒ **Un site web à jour**

3. Coordonner



3.1 Fiches projets

TT/00/EV/6A



PARC REGIONAL

	T & T PROJECT
	?
	?

NEGOCIATIONS DEFINITION PROJET AUTORISATIONS ETUDES CHANTIER

DESCRIPTIF

Projet d'aménagement d'un parc urbain d'échelle régionale (9ha) dans la continuité du parc L28a. Ce site s'étend du pont du Jubilé jusqu'à la place minérale. Une dépollution superficielle du sol a été réalisée par la SNCB en XXXXX. En termes d'aménagement, les pistes suivantes sont suggérées par les auteurs du SD : vaste zone non affectée pour usage polyvalent et équipements sportifs extérieurs du côté ouest du parc. Vu l'importance régionale du parc, il semble y avoir consensus pour que ce projet fasse l'objet d'un concours international. La constitution d'un PPP permettrait à la région de garantir la qualité publique du parc. En outre il y a lieu de prévoir dans le projet d'aménagement du parc un cheminement piéton E-O depuis le square Laekenveit jusqu'à la place minérale.

A COORDONNER AVEC LES PROJETS SUIVANTS : Ligne tram / Place Minérale / Parc L28a / Halle aux huiles et aux poissons / Périphériques bâti-sables 1,2,3,4,a,b et 5 / Desserte locale PB3 / Voies transversales PB4,5.

LES ACTEURS

MAITRE D'OUVRAGE	BRUXELLES ENVIRONNEMENT
AGENT CONSEIL MO -ESP. VERTS	BRUXELLES ENVIRONNEMENT
AGENT CONSEIL MO -URBA	AATL DU
SOURCE DE FINANCEMENT	T&T PROJECT OU BELIRIS
PROPRIÉTAIRE FONCIER	T&T PROJECT
AUTORITÉ DÉLIVRANTE	VILLE DE BRUXELLES
MAÎTRE D'ŒUVRE	PRIVÉ À DÉFINIR PAR CONCOURS
ENTREPRISE TRAVAUX	PRIVÉ À DÉFINIR
GESTIONNAIRE	BRUXELLES ENVIRONNEMENT

Une fiche par projet :

⇒ Descriptif

⇒ Acteurs concernés

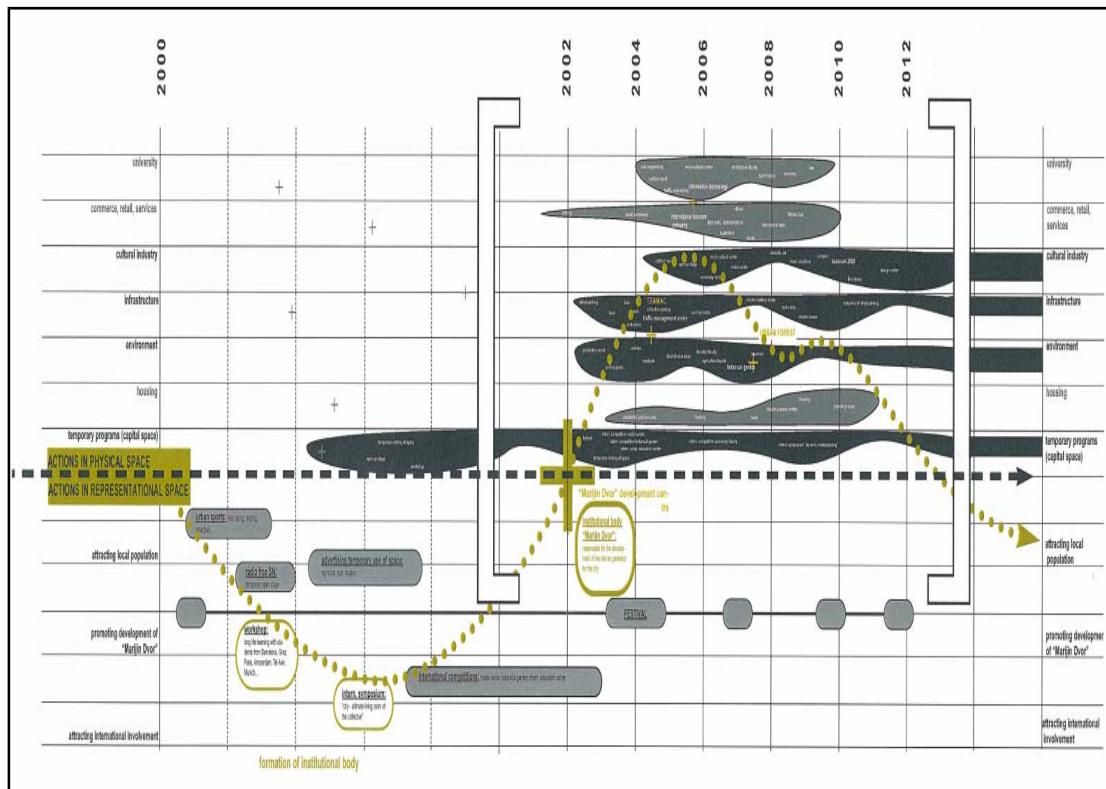
⇒ Zone d'action

⇒ Budget et coût

⇒ Etat d'avancement

⇒ Planning

3.2 Logiciel de gestion des projets



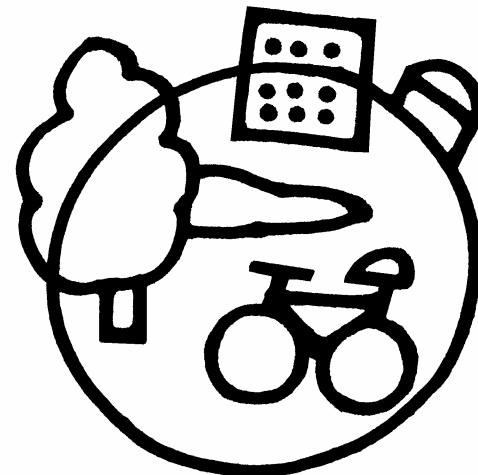
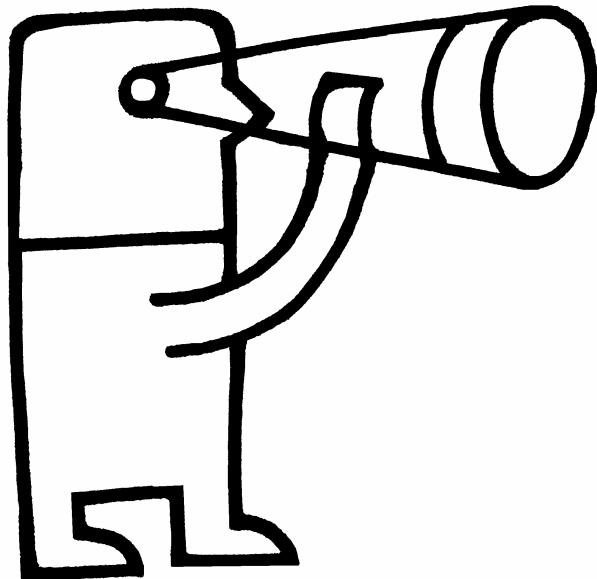
- ⇒ Vision globale
- ⇒ Respect des délais
- ⇒ Développement intégré

3.3 Comités de suivi

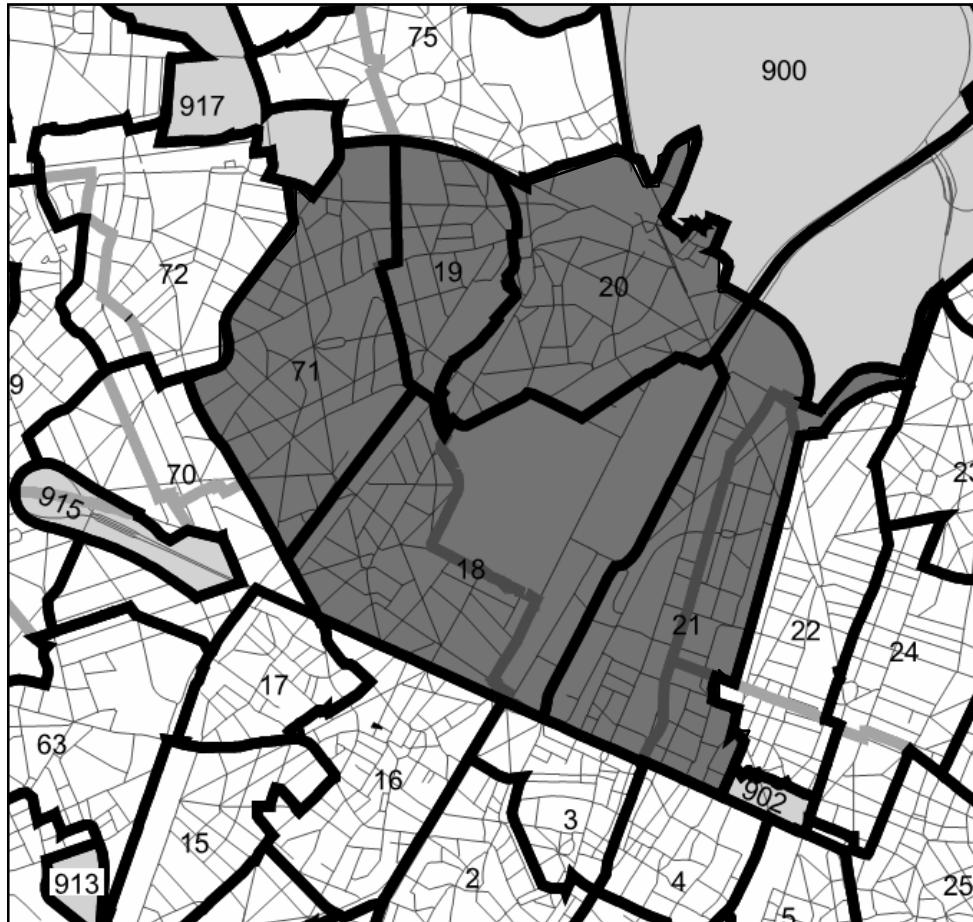


- ⇒ Par thématique :
 - ⇒ Voiries et Transports
 - ⇒ Espaces Verts
 - ⇒ Equipements collectifs
 - ⇒ Logements
 - ⇒ Economie
 - ⇒ Emploi et Formation
 - ⇒ Développement durable
- ⇒ Composé des acteurs concernés + experts (opt.)
- ⇒ Solutions à valider par autorités compétentes

4. Observer, évaluer, ajuster



Via données IBSA et observation



- ⇒ **Atlas de la zone stratégique**
- ⇒ **Monitoring des projets**
- ⇒ **Effets induits par projet sur la dynamique urbaine**
- ⇒ **Redéfinition éventuelle du projet en cours de développement**

ADT
ATO.

Merci pour votre attention.